

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 JANVIER 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 10 janvier 2023 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Marie-Claude Labelle, Martine Labrosse, Michel Patenaude, Pierre Gravel, Guy Bruneau et Jean-Pierre Allard en présentiel. Sous la présidence du maire Michel Chouinard.

Aussi présent, monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le maire Michel Chouinard, celui-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2023-01-01

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Patenaude
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour suivant en y ajoutant au point Varia :

8.1 Adoption du Règlement 2023-01 décrétant l'imposition du taux de taxation et de tarification des tarifs municipaux pour l'année 2023.

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 – Adoption du budget 2023 et du Programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 – Projet de Règlement 2023-01 décrétant l'imposition du taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2023
5. Adoption des paiements fournisseurs et salaires au 31 décembre 2022
6. Dépôt du rapport 2022 relatif à l'application du règlement sur la gestion contractuelle
7. Extraction substances minérales – Appui à la Ville de Rivière-Rouge
8. Varia
 - 8.1 Adoption du Règlement 2023-01 décrétant l'imposition du taux de taxation et de tarification des tarifs municipaux pour l'année 2023.
9. Suivi des dossiers
 - Inondation – Chemin du Lac-Allard
 - Entrepôt municipal
10. Correspondance et information
 - Fête de Noël 2022
 - Fête du drapeau – 21 janvier 2023
11. Période de questions
12. Levée de la séance

Adoptée

2023-01-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Martine Labrosse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 13 décembre 2022 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

- 2023-01-03 **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022 À 19H30 - BUDGET 2023 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025**
- Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :
- Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 20 décembre 2022 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.
- Adoptée
- 2023-01-04 **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022 À 20H05 – PROJET DE RÈGLEMENT 2023-01 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DU TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023**
- Il est proposé par Michel Patenaude
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :
- Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 20 décembre 2022 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.
- Adoptée
- 2023-01-05 **5. ADOPTION DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET SALAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2022**
- Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des salaires à payer;
- Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Martine Labrosse
Et résolu à l'unanimité :
- D'adopter les comptes des chèques fournisseurs au 31 décembre 2022 totalisant 93 259.52\$ ainsi que la liste des salaires pour la même période totalisant 12 963.42\$.
- Adoptée
- Le registre des paiements fournisseurs, portant les numéros C220077 à C2200517 et les paiements directs L2200061 à L2200068 totalisant 93 259.52\$ et se terminant le 31 décembre 2022;
 - Le registre des salaires dépôts directs portant les numéros D2200410 à D2200418 totalisant 2 436.79\$ (élus) et les D2200390 à D2200409 (employés) totalisant 10 526.63\$ incluant les semaines 48 à 52.
- 2023-01-06 **6. DÉPÔT DU RAPPORT 2022 RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**
- Dépôt du rapport sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle :
- ✓ Contrat gré à gré pour le déneigement 2022-2023 avec Les déneigements Jean-Luc Cossette pour Boisé Joseph-B.B.-Gauthier et Édifice St-Hugues.
 - ✓ Contrat pour l'ouverture des chemins d'hiver via SEAO pour Les pièces Bobby & Billy Rowan pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.
 - ✓ Contrat gré à gré pour réparation des ponceaux et du chemin sur le chemin Tour-du-Lac et les ponceaux et le chemin du chemin du Lac-Allard pour les inondations subvenu le 22 juin 2022.

Richard Gagnon, directeur général informe le conseil que l'application de la gestion contractuelle n'a soulevé aucun problème.

Il est proposé par Martine Labrosse
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter le dépôt du rapport soumis par le directeur général, Richard Gagnon relatif à l'application du règlement sur la gestion contractuelle.
Adoptée

Adoptée

2023-01-07

7. EXTRACTION SUBSTANCES MINÉRALES – APPUI À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT la correspondance adressée à la Ville de Rivière-Rouge datée du 20 octobre 2022 du MRNF concernant l'ouverture d'un site d'extraction de substances minérales;

CONSIDÉRANT les impacts environnementaux, sociaux et sur les infrastructures routières;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge nous avise que ce secteur a été identifié comme un territoire incompatible avec l'activité minière;

CONSIDÉRANT les facteurs inconnus qui pourraient survenir relativement à l'ouverture dudit site et ses opérations.

Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Martine Labrosse
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la Ville de Rivière-Rouge dans l'opposition à l'ouverture d'un tel site dans le secteur du lac Marsan et que la présente résolution soit transmise sans délais à la Ville de Rivière-Rouge.

Adoptée

8. VARIA

2023-01-08

8.1 Adoption du Règlement 2023-01 décrétant l'imposition du taux de taxation et de tarification des tarifs municipaux pour l'année 2023.

ATTENDU QUE ce conseil se doit de réaliser par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, et faire face aux autres obligations de la municipalité;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 8 novembre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été déposé et adopté sous le numéro de résolution 2022-12-17 et qu'une copie du projet de règlement 2023-01 a été remise aux élus à la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 et des copies étaient disponibles, pour consultation, au début de la même séance;

Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Marie-Claude Labelle
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement 2023-01 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification des services municipaux sur le territoire de la Municipalité de Lac-Saguay pour l'année 2023.

Le règlement 2023-01 est transcrit au livre des règlements et fait partie intégrante des présentes comme s'il y était tout au long reproduit.

Adoptée

9. SUIVI DES DOSSIERS

- Inondation chemin du Lac-Allard
- Entrepôt municipal
- Patinoire

10. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- Fête de Noël 2022
- Fête du drapeau – 21 janvier 2023

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne présente dans la salle demande s'il y a moyen d'aménager un endroit pour un jeu de Pickleball.

2023-01-09

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 8h30

Adoptée

Michel Chouinard, maire

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2023-01-05.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chouinard, maire